



Pour citer cet article :

Bouit (R.), « Étude sur les groupes d'adolescents communément appelés "blousons noirs" », *Étude de la Préfecture de Paris*, 14 octobre 1959, pp1-3



BROCHURE
BOUIT

BOUIT (R.)

ETUDE SUR LES "BLOUSONS NOIRS"

R

Bibliothèque ZRJ
Vancouver

10 240/BR

PRÉFECTURE DE POLICE

PARIS, LE 14 OCT. 1959

L'Inspecteur Général des Services

à

Monsieur le Directeur du Cabinet

N°10240

O B J E T - Etude sur les groupes d'adolescents communément appelés "blousons noirs".

REFERENCE - Votre note 4.203 F CAB. du 26 août 1959.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après les résultats de l'étude effectuée par mes services selon les instructions contenues dans la note citée en référence, sur le développement de la délinquance juvénile et plus particulièrement sur la forme collective qu'il est convenu de désigner sous le titre de "blousons noirs".

Mes conclusions sont les suivantes :

Dans le département de la Seine le phénomène de la délinquance ou de la pré-délinquance des jeunes réunis en groupes, n'est pas nouveau. Il a pris toutefois un aspect différent dans le courant de l'été 1959, lorsque des adultes ont été molestés et que des manifestations tapageuses se sont produites sur la voie publique. Les "bandes" dont il s'agit, pouvant grouper une cinquantaine de membres, ne sont nullement organisées à l'exemple de certains "gangs" de jeunes à l'étranger. Elles ne comportent ni hiérarchie, ni chefs, ni "repaires", ni pratiques habituelles, ainsi que l'ont affirmé certains journaux dont les versions n'ont fait que rendre le problème plus difficile à résoudre.

Ces bandes sont constituées de voisins, de camarades, d'école ou de travail, dont le but, en s'assemblant n'est pas de se livrer à des actions blâmables et délictueuses, mais d'occuper les loisirs par des palabres ou des sorties en commun.

Bien qu'aucune jeune fille n'ait pu être appréhendée à l'occasion des incidents les plus graves occasionnés par des groupes, il est avéré qu'elles participent de façon indirecte aux activités de ces groupes.

Les débordements observés ont été causés par des circonstances de fait imprévues s'alliant à une excitation collective, ou la provoquant ; les délits commis sont en totalité des violences aux personnes ou aux biens, du vandalisme gratuit, du tapage ; mais aucun vol de véhicule ou d'argent n'a été signalé, non plus qu'aucune action de caractère racial ou politique.

Sur le plan individuel, l'âge moyen des participants est de 16 ans et demi. La plupart d'entre eux appartiennent à des milieux ouvriers ou d'humbles fonctionnaires. Ils sont eux-mêmes ouvriers manuels ou apprentis chez un employeur ou dans une école professionnelle. Fort peu sont oisifs (13 %). Leur niveau d'instruction est à peine élémentaire, puisque la moitié d'entre eux n'a pas le C.S.P. Leurs distractions sont identiques : cinéma pour tous, fête foraine, bal et lecture d'illustrés pour enfants. Très peu pratiquent un sport de façon suivie, et beaucoup n'en font pas du tout. (70 %).

Les causes du phénomène d'association sont d'ordre familial et psychologique : les ménages désunis ou dissociés (45 %), les familles nombreuses (77,5 % comportent 3 enfants et plus), le manque de sens éducatif des parents, l'alcoolisme, écartent le jeune homme du foyer familial.

L'instinct grégaire, l'instabilité morale et matérielle inhérente à son âge et à sa condition, le désir de s'affirmer au besoin par la violence renforcent cette tendance à l'évasion ; le seul groupe qui lui paraisse pouvoir l'accueillir, compte tenu de sa mentalité est celui de camarades ayant les mêmes aspirations que lui.

En ce qui concerne l'habitat, l'enquête a fait ressortir le rôle important mais non prépondérant joué dans la formation des "bandes" par les grands ensembles.

La proportion de "blousons noirs" logés en H.L.M.

PRÉFECTURE DE POLICE

ou H.B.M., soit 21 %, est beaucoup plus forte que la proportion de population correspondante : 3,5 %. Il existe donc un lien de causalité entre ce type d'habitat et la criminalité ou pré-criminalité juvénile.

Les raisons de ce phénomène sont à rechercher dans les conditions de vie : excès de bruit, défaut de terrains de jeux, relations de voisinage difficiles, grand nombre d'enfants et d'adolescents rassemblés en un même point.

Des aménagements doivent être apportés dans la conception des immeubles collectifs de grande importance.

Les moyens susceptibles de remédier à cette forme de délinquance juvénile sont de deux sortes : répressifs et préventifs. En matière répressive, l'action menée par les services de la Préfecture de Police qui ont interpellé plus de cinq cents jeunes gens et jeunes filles durant les mois d'août et septembre 1959, et en ont envoyé 62 au dépôt au cours des trois derniers mois doit se poursuivre en liaison avec le Parquet, les magistrats du Tribunal pour Enfants, les médecins et les éducateurs.

En matière préventive, le problème ne se pose plus seulement à l'échelon local, mais aussi et surtout sur le plan national. Les pouvoirs publics se doivent de promouvoir une politique déterminée et d'y affecter les moyens matériels et financiers nécessaires. L'aide gouvernementale accordée aux organismes privés tels que la Fédération des Clubs et équipes de prévention semble marquer un net progrès dans ce domaine. En 1958, le taux d'accroissement de la délinquance était de 10,7 %, alors qu'il s'agit en effet d'accomplir une oeuvre en profondeur en recherchant le contact avec les jeunes gens et leurs familles. Dans cette perspective, la police peut et doit avoir un rôle à jouer, mais un rôle de conseiller et d'informateur, car il lui serait difficile, compte tenu de la mentalité française, d'agir en pionnier ou en organisateur comme l'ont fait certaines polices étrangères.

L'Inspecteur Général des Services,

PRÉFECTURE DE POLICE

plus restreint. Il ne s'agit pas d'envisager le comportement de la jeunesse contemporaine dans son ensemble, et encore moins de tirer des conclusions d'ordre général sur la mentalité des adolescents d'aujourd'hui, mais de s'attacher à un phénomène que l'on dit nouveau : celui des groupes de jeunes gens qui ont récemment, par leurs déboisements plus ou moins délictueux, défrayé la chronique et suscité les alarmes du public.

Baptisés "blousons noirs" par la presse, ils sont parvenus à la dénomination **R A P P O R T** qui est la leur depuis le mois de juillet 1959. Leur activité, réelle ou non, a été à Monsieur l'Inspecteur Général des Services et l'opinion publique n'est sans juste titre, demandant qu'une action efficace soit menée contre ces atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Pour répondre aux diverses questions que l'on peut se poser au sujet des "blousons noirs", une enquête

O B J E T - Etude sur les groupes d'adolescents communément appelés "blousons noirs".-

REFERENCE - Vos instructions du 26 août 1959.

- les généralités, les faits et les statistiques (page 2)

- l'analyse La délinquance juvénile ne cesse de croître en France depuis 1955. Telle est la conclusion qui se dégage des statistiques publiées par le Ministère de la Justice.

- notamment l'influence des grands ensembles
En 1957, 13.102 mineurs de moins de 18 ans ont été jugés en métropole ; parmi eux, 3.264 habitaient le département de la Seine. Par rapport à 1956, le taux d'accroissement de la délinquance était de 10,7 %, alors que l'accroissement du nombre des mineurs correspondants n'était que de 4,1 %. Il est facile de prévoir l'ampleur et la gravité que prendra le problème dans quelque temps, lorsque la poussée démographique des années 1946 et suivantes fera sentir ses effets.

Il importe toutefois, avant de passer au développement, C'est pourquoi un grand nombre de textes réglementaires, d'ouvrages et d'articles sont consacrés chaque année à la protection de l'enfance et de l'adolescence.

La présente étude cependant ne s'insère pas dans le même ordre de préoccupations. Son objet est

plus restreint. Il ne s'agit pas d'envisager le comportement de la jeunesse contemporaine dans son ensemble, et encore moins de tirer des conclusions d'ordre général sur la mentalité des adolescents d'aujourd'hui, mais de s'attacher à un phénomène que l'on dit nouveau : celui des groupes de jeunes gens qui ont récemment, par leurs débordements plus ou moins délictueux, défrayé la chronique et suscité les alarmes du public.

Baptisés "blousons noirs" par la presse, ils sont parvenus à la déplorable célébrité qui est la leur depuis le mois de juillet 1959. Leur activité, réelle ou non, a été complaisamment décrite par les journalistes et l'opinion publique s'est émue à juste titre, demandant qu'une action efficace soit menée contre ces atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Pour répondre aux diverses questions que l'on peut se poser au sujet des "blousons noirs", une enquête a été effectuée dont les résultats sont exposés ci-dessous :

Seront successivement traités :

- les généralités, les faits et les statistiques (page 3)
- l'analyse détaillée de certains groupes connus (page 10)
- la recherche des causes du phénomène (page 21)
- notamment l'influence des grands ensembles d'habitation (page 24)
- l'étude des remèdes (page 28)

Il importe toutefois, avant de passer au développement, de souligner le caractère particulier du travail fourni pour mener à bien cette enquête. Il a été nécessaire de poursuivre, dans chaque cas, des investigations détaillées sur le plan familial, professionnel et personnel. Il s'est donc agi d'une tâche d'ordre essentiellement social et psychologique, c'est-à-dire d'une tâche marginale accomplie par des fonctionnaires de police qui ne possèdent pas, dans ces domaines spécialisés, les aptitudes

ni les connaissances des sociologues, des psychologues, des médecins ou des éducateurs.

Il importe également de remercier, pour l'aide précieuse qu'ils ont bien voulu apporter aux enquêteurs, M. BERIGAUD, Juge d'Instruction au Tribunal de la Seine, les Commissaires GILLARD et ISERMANN, de la Direction de la Police Judiciaire à la Sécurité Nationale, Maître PADOUX, Président de la Fédération des clubs et équipes de prévention, ainsi que M. SVEND GREDSTED, Commissaire de Police à Copenhague.

Les articles de presse font état par ailleurs d'une certaine agitation de la jeunesse d'autres pays d'Europe : Pologne, Italie, Suède, etc... En Hollande et à Amsterdam en particulier, des bandes d'adolescents envahissent les boulevards et les places publiques.

I - GENERALITES SUR LE PROBLEME - FAITS ET CHIFFRES -

a) La situation à l'étranger :

Le problème des groupes d'enfants ou d'adolescents se livrant à une activité délictuelle n'est pas nouveau. En 1890, Jacob KILS parlait déjà des gangs antisociaux qui se développaient dans les rues de l'East Side à New-York. Depuis cette date, les Etats-Unis continuent à connaître des bandes de ce genre, dont les crimes défraient périodiquement la chronique. Depuis le début de l'été, une vingtaine de jeunes garçons et de jeunes filles ont perdu la vie du fait des rivalités entre groupes. L'opinion publique américaine s'est émue et le chef de la police de New-York, M. KENNEDY, a décidé d'intensifier la lutte contre les gangs de jeunes, puisqu'il apparaît que l'action menée jusque là par les sociologues a échoué.

Il n'est pas possible bien entendu de faire un rapprochement entre ce qui se passe à New-York et ce qui se passe à Paris. Des facteurs raciaux, des facteurs d'implantation géographique de populations de souches différentes existent là-bas alors qu'ils sont heureusement inconnus en France. La drogue a atteint les milieux de la jeunesse, de même que l'alcoolisme, ce qui ne s'est pas produit chez nous.

Il est donc inutile de mettre en parallèle deux situations dont les données ne sont pas les mêmes, mais il est nécessaire de constater la différence de degré qui existe dans la criminalité juvénile des deux pays.